

Orange-Bouygues Telecom : des discussions plus longues que prévues

Le dossier est complexe. Les récentes rumeurs sur l'avancée des négociations entre Orange, Bouygues, la concurrence (Free et SFR) et le gouvernement autour du rachat de Bouygues Telecom, le confirment. Les discussions n'avancent peut-être pas aussi vite que l'auraient souhaité les deux principaux intéressés. Du coup, l'annonce officielle du mariage ne pourrait se faire qu'après la publication des résultats d'Orange le 16 février prochain, croit savoir le *JDD* (du 31/01).

La cause de ce « retard » ? L'Etat refuserait de voir sa part tomber sous les 20% du capital de l'opérateur historique, contre 25% aujourd'hui (avec la participation de BPI France). Du coup, Bouygues doit revoir ses ambitions à la baisse. Des 15% de parts d'Orange visés à l'origine, le groupe de BTP pourrait s'en contenter de 11%, toujours selon le journal dominical. Du coup, ce que Bouygues récupérerait en cash ce qu'il perdrait en capital. Rappelons que les négociations se font probablement sur la base d'une valorisation de Bouygues Telecom à hauteur de 10 milliards d'euros, la somme qu'avait proposée Patrick Drahi, le patron d'Altice (maison mère de Numericable-SFR) en juin 2015 et [qu'avait refusée Martin Bouygues](#).

4,5 milliards d'euros de cessions d'actifs

Du cash qui sera notamment alimenté par la cession d'actifs que les autorités (françaises voire européennes si les deux-tiers des revenus d'Orange proviennent de l'Europe), seront susceptibles de réclamer afin de maintenir un équilibre concurrentiel d'un secteur qui se concentrera autour de trois opérateurs en France. Les concernés, SFR (Numericable-SFR) et Iliad/Free, pourraient récupérer fréquences, infrastructures réseau, boutiques, voire abonnés, à hauteur de 4,5 milliards d'euros. La question des clients professionnels se posera aussi alors que la position dominante d'Orange Business Services sur ce secteur lui a récemment valu [une amende record de la part de l'Autorité de la concurrence](#).

Enfin, le *JDD* avance également que l'opération de rachat serait conditionnée par un maintien des emplois pendant 3 ans. Une condition qui avait également prévalu lors de l'acquisition de SFR par Numericable en 2014. Mais au-delà des 36 mois de délais légal, les plans de licenciements pourraient bien pleuvoir chez Orange qui limite déjà les embauches avec le non renouvellement d'un départ sur deux à la retraite. Et Stéphane Richard avait déclaré que l'acquisition de Bouygues Telecom ne se ferait pas au détriment des intérêts d'Orange. Il restera à savoir si les quelques 80817 collaborateurs de Bouygues Telecom s'inscrivent, ou non, comme un intérêt, ou au contraire, une contrainte pour l'opérateur historique...

Lire également

[Rachat de Bouygues Telecom : L'Arcep vigilante sur la position d'Orange](#)

[La vente d'EE par Orange aura-t-elle un impact sur l'acquisition de Bouygues Telecom?](#)

[Coriolis Telecom intéressé par l'activité entreprises de Bouygues Telecom](#)